

Des propositions et actions pour développer les partenariats éditoriaux solidaires

Recommandations

Ces recommandations ont été formulées à partir de l'expérience et des pratiques au sein de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants : elles concernent prioritairement les partenariats éditoriaux entre éditeurs des pays du Sud dans la mesure où les soutiens à l'édition dans ces pays sont souvent faibles, voire inexistant, et entre éditeurs du Sud et du Nord dans la mesure où ces échanges sont encore peu fréquents.

Pour plus d'informations sur les processus de partenariats éditoriaux, voir en page 4 du document.

À destination des associations professionnelles et des acteurs du livre

- **Valoriser auprès des lecteurs les projets éditoriaux basés sur des principes solidaires et d'équité**, comme le font par exemple les éditeurs membres de l'Alliance en apposant le logo du « Le livre équitable » sur des coéditions ou des traductions.
- **Mobiliser et accompagner les auteurs** : sensibiliser les auteurs aux cessions de droits et aux coéditions Nord-Sud et Sud-Nord ; multiplier les appels aux auteurs pour qu'ils réservent leurs droits pour un pays ou une région (un auteur d'origine béninoise édité en France peut, au moment de la négociation de son contrat avec un éditeur français, réserver ses droits pour le Bénin ou l'Afrique francophone).
- **Renforcer la collaboration avec les libraires indépendants** : travailler avec les libraires pour une meilleure promotion des coéditions solidaires ; créer des relations commerciales préférentielles entre libraires et éditeurs indépendants.
- **Multiplier les opérations de promotion des coéditions** (invitations d'auteurs, relais dans les médias, organisation de journées littéraires...). Ces opérations peuvent être conçues et organisées en lien avec les acteurs de la chaîne du livre localement : les libraires, les bibliothécaires, les salons et foires du livre. Dans l'espace francophone par exemple : saisir l'opportunité de la Caravane du livre (AILF) pour faire connaître les productions, pour organiser des animations ; organiser des opérations commerciales entre éditeurs et libraires en langues nationales, avec le soutien d'ONG, ou par l'intermédiaire d'associations... ; informer les relais en province à travers un catalogue collectif des livres africains (catalogue Afrilivres) qui pourrait être diffusé pendant la Caravane ; mettre à jour des bases de données comme SudPlanète, la base de titres de la Caravane du livre, la base de données Electre pour les livres diffusés et distribués en France, les listes bibliographiques comme Takam Tikou, etc.
- **Développer la diffusion des coéditions via des circuits complémentaires à celui de la librairie**. Dans le milieu éducatif, certains titres pourraient être intégrés sur les listes des programmes scolaires (sensibiliser les ministères de l'Éducation, les enseignants et professeurs, proposer des abonnements dans les écoles, les universités, les clubs de lecture, les centres d'alphabétisation) ; dans le secteur de la lecture publique, des accords pourraient être passés avec des centres de lectures, des services culturels ; sur les réseaux sociaux ou



par le biais de *cross-funding*, des opérations de promotion pourraient compléter la diffusion en librairie et atteindre d'autres lecteurs.

À destination des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels, des fondations privées

- **Créer, développer et pérenniser les fonds d'aide à la coédition et à la traduction** (pouvant être inspirés des fonds existants du Centre national du livre en France par exemple...). Les fonds d'aide publics peuvent être binationaux ou multinationaux pour favoriser les pratiques de coédition entre éditeurs de différents pays, sur le modèle du fonds d'aide à la coédition binational mis actuellement en place entre le Pérou et le Chili. Il est nécessaire que ces fonds d'aide prennent en compte, encouragent et soutiennent les flux d'échanges moins fréquents (du Sud vers le Sud, du Sud vers le Nord).
- **Développer des fonds d'aide à la cession de droits** (pouvant être inspirés du fonds existant de l'Institut français en France par exemple). Ces fonds d'aide (en place ou à créer) doivent également encourager et favoriser les cessions de droits du Sud vers le Nord, ou du Sud vers le Sud. Pour être réellement efficaces, les procédures de candidature de ces fonds doivent être conçues en concertation avec les professionnels, pour en faciliter l'accès et l'appropriation.
- **Favoriser et soutenir l'implantation d'imprimeries numériques et d'imprimeries à la demande dans les pays** (notamment d'Afrique subsaharienne). Pour pallier les problèmes et la cherté du transport qui complexifient certains projets de coéditions, un ministère de la Culture pourrait par exemple soutenir un collectif d'éditeurs pour l'achat d'une machine (comprenant la formation du personnel et la maintenance), qui serait mutualisée par les membres du collectif.

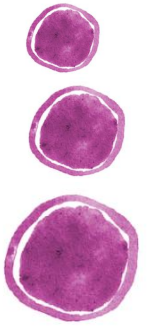
Boîte à outils (non exhaustive)

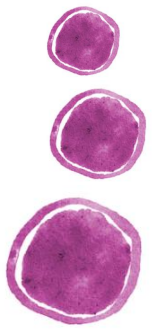
Références

- Informations sur « **Le livre équitable** » : www.alliance-editeurs.org/le-livre-equitable
- **Appel aux auteurs, aux éditeurs et aux institutions francophones** : http://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/Appel_aux_auteurs_aux_editeurs_et_aux_institutions_francophones.pdf
- **Catalogue des coéditions solidaires panafricaines de la collection « Terres solidaires »** : http://issuu.com/alliance_des_editeurs/docs/catalogue_terres_solidaires/1?e=3055727/5750126
- **Catalogue 2014-2015 des éditeurs arabophones** : <http://www.calameo.com/read/001040744cb5a85634610>

Fonds de soutiens

- **Centre national du livre (CNL)** : www.centrenationaldulivre.fr
- **Institut français** : www.institutfrancais.com
- **Goethe Institut** : www.goethe.de
- **Programme d'aide à la coédition Jules Supervielle (PRAC)** : <http://www.ambafrance-pa.org/?CONVOCATORIA-Programa-Regional-de>





Outils et projets à venir (horizon 2015-2016)

Un guide des partenariats éditoriaux solidaires accompagnant le logo « Le livre équitable », comprenant entre autres les parties suivantes :

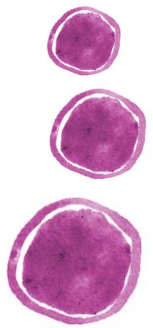
- Spécificités des coéditions solidaires
- La répartition des tâches / l'organisation collective / la relation de confiance entre éditeurs
- Les cessions de droits
- L'impression
- Le transport
- La promotion / la diffusion
- Diversifier les stratégies commerciales
- La communication sur les coéditions solidaires auprès des lecteurs
- La donne numérique
- Le principe de solidarité après la parution de la coédition

Une boîte à outils, comprenant entre autres :

- Base de données des aides et soutiens existants pour les partenariats éditoriaux (Centre national du livre, Institut français, Organisation internationale de la Francophonie, Goethe Institut, etc.). Dans certains cas, un mode d'emploi pourrait être joint, pour faciliter l'appropriation de ces mécanismes d'aide par les professionnels
- Contrats types : modèles de contrat de cession de droits, de coédition, de traduction – prenant en compte la donne numérique...)
- Budget prévisionnel (exemples de budget prévisionnel avec zonage géographique, calcul du coût de revient unitaire, calcul du prix de vente...)
- Fiscalité dans les pays : taux de TVA des pays francophones, législations douanières, etc. (permettant une actualisation d'*Éditer dans l'espace francophone* de Luc Pinhas)
- Outils pour le partage des dossiers sur les plateformes numériques (Dropbox, We transfer, etc.)
- Base de données des sites de photographies (Magnum, Picture Tank, Afriphotos, etc.)
- Coéditions à l'heure du numérique (développer par exemple une section spécifique sur le Labo numérique de l'Alliance)
- Impression : devis types à partir de deux ouvrages référence dans plusieurs pays d'Afrique permettant de pouvoir comparer facilement les solutions les plus avantageuses en fonction des projets de coédition
- Transport : feuille de route sur les modalités de transport intra-africain et hors Afrique
- Promotion : outils numériques à disposition, base de données à compléter, revues spécialisées à contacter, etc.

Pour apporter des compléments et votre point de vue sur ces recommandations, contactez l'équipe de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (equipe@alliance-editeurs.org).

Lire la [Déclaration internationale des éditrices et éditeurs indépendants 2014](#)



Informations supplémentaires sur les partenariats éditoriaux solidaires

Les éditeurs indépendants développent depuis plus de dix ans des partenariats éditoriaux : qu'il s'agisse de coéditions solidaires au sein de collections coordonnées et soutenues par l'Alliance (« Enjeux Planète », « Terres solidaires », collections jeunesse...), d'accords réguliers ou ponctuels de cessions de droits, de traductions ou de coéditions.

Les cessions de droits et les traductions, si elles sont courantes depuis plusieurs années entre pays du Nord, se développent progressivement entre pays du Nord et du Sud, et entre pays du Sud. Le développement de ces échanges éditoriaux Sud-Sud et Nord-Sud est intimement lié aux rencontres régulières entre éditeurs (ateliers, rencontres interprofessionnelles, stands collectifs sur des salons, etc.), permettant d'apprendre à se connaître, à se faire confiance, à identifier des lignes éditoriales communes.

Les coéditions

Selon les aires géographiques, les montages des coéditions peuvent différer :

- en Amérique latine, au vu des coûts de transport d'un pays à un autre et des distances entre les pays, les éditeurs font peu d'impression unique pour un même livre et préfèrent imprimer dans leur pays respectif. En revanche, la coédition sert à mutualiser l'ensemble des autres coûts : droits d'auteur, traduction, mise en page, promotion.
- en Afrique, au vu des coûts importants de l'impression locale, les éditeurs privilégient souvent une impression unique permettant des économies d'échelle sur l'impression. Les autres frais sont également partagés.
- dans le monde anglophone, au vu de l'éloignement des éditeurs, des coûts de transport, des différences de présentation des livres (par exemple couverture souple en Inde et en Afrique du Sud, couverture rigide en Australie ou aux Etats-Unis), l'impression est rarement mutualisée. Les éditeurs impriment chacun dans leur pays, et partagent en revanche les autres coûts, jusqu'aux frais juridiques quand il y en a (révision d'un texte avant publication pour éviter des poursuites judiciaires par exemple...).

Ainsi, chaque projet de coédition a ses spécificités : le montage financier, juridique, contractuel, logistique du projet se définit au cas par cas et collectivement.

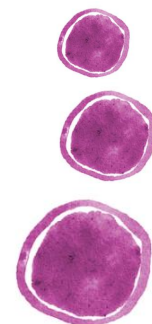
Les cessions de droits et les traductions

Les cessions de droits Nord-Sud – pour une même langue (du français vers le français par exemple) ou pour une autre langue (de l'espagnol vers l'anglais par exemple) – sont aujourd'hui courantes. Cependant, les flux sont encore majoritairement les mêmes : du Nord vers le Sud.

En 2014, un tournant s'opère : un éditeur algérien cède les droits d'un de ses titres à un éditeur français, le titre arrive en lice pour le Prix Goncourt en France... Ce cas de figure, encore exceptionnel, marque cependant un changement : la littérature éditée au Sud est peu à peu reconnue au Nord, les éditeurs africains sont identifiés et sont de réels interlocuteurs pour les éditeurs du Nord.

Dans le cas des cessions de droits du français (France) vers le français (Afrique), il arrive encore que des éditeurs français n'acceptent pas de céder les droits d'un titre à des éditeurs africains, prétextant souvent un manque à gagner si le livre n'est plus exporté et commercialisé par l'éditeur français sur le continent africain.

Il en est de même pour les flux de traduction, le plus souvent de l'anglais, du français (de France) ou de l'espagnol (d'Espagne) vers une autre langue. Depuis quelques années, au sein de l'Alliance entre autres, des dynamiques nouvelles apparaissent avec des traductions du Brésil vers l'Afrique, de l'Afrique vers l'arabe... des projets sont par ailleurs en cours de réflexion du persan vers les langues africaines, de l'Inde vers le Chili... Ces « nouveaux » flux, reflets de la richesse des catalogues et de la



nécessité de favoriser le dialogue interculturel, mériteraient d'être bien plus soutenus qu'ils ne le sont, *via* des fonds d'aide à renforcer ou à créer.

Pourquoi définit-on ces partenariats comme étant « solidaires » ?

Nous synthétisons dans ce tableau les principales particularités des partenariats éditoriaux « solidaires ».

| Coédition | classique | solidaire |
|--------------------------------|-----------|---|
| Processus décisionnel | vertical | horizontal <i>(décisions prises collectivement par l'ensemble des coéditeurs)</i> |
| Compétences | séparées | mutualisés <i>(échanges de savoir-faire, formations mutuelles des éditeurs)</i> |
| Clé de répartition des charges | égalité | équité <i>(coûts répartis en fonction des réalités économiques des éditeurs, et du pouvoir d'achat de leurs lecteurs)</i> |
| Prix public | libre | adapté <i>(ajustement du prix du livre au pouvoir d'achat des lecteurs, uniformisation et affichage des prix en 4^e de couverture quand cela est possible)</i> |

Les coéditions, quels avantages pour les éditeurs ?

- Diversifier son catalogue et construire une politique de l'offre
- Défendre des auteurs et/ou des textes d'importance ; utiliser la coédition comme garantie de textes de qualité (plusieurs éditeurs s'engagent ensemble sur un même texte)
- Acquérir une notoriété et gagner en légitimité au niveau national, vis-à-vis des acteurs de la chaîne du livre notamment ; au niveau international, vis-à-vis des auteurs, des éditeurs étrangers, des institutions
- Mutualiser des coûts financiers (achat de droits d'auteur, traduction, cession de droits, impression, promotion...) ; prendre le risque de faire un projet qui aurait été plus difficile, voire impossible, à mener isolément
- Favoriser en particulier les traductions (les coéditions permettent de mutualiser les coûts de traduction, souvent trop chers pour un seul éditeur) ;
- Favoriser les projets en langues africaines : la coédition peut permettre des projets transfrontaliers dans une même langue africaine
- Rendre plus accessible le livre au lecteur (*via* un système de péréquation des prix de vente : partage équitable des coûts éditoriaux en fonction du prix de vente du livre dans chaque zone et affichage des prix en 4^e de couverture)
- Échanger des savoir-faire et des pratiques professionnelles
- « Décomplexer » et faciliter les relations Nord-Sud, mais aussi les relations entre éditeurs indépendants et éditeurs appartenant à des groupes éditoriaux
- Proposer des alternatives aux dons de livres (les structures de don de livres peuvent acheter des coéditions panafricaines plutôt que d'envoyer des ouvrages édités au Nord)
- Appartenir à un réseau d'éditeurs et renforcer les relations de confiance entre éditeurs à l'international.